

La question complexe et sérieuse des réparations

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

16 mai 2015



L'inauguration du Mémorial ACTe a fait réapparaître la question des réparations. On attendait François Hollande au tournant sur ce sujet. Dans un exercice difficile, le président français s'en est plutôt bien sorti. Il a su montrer beaucoup de compassion sans tomber dans d'inutiles pleurnicheries. Il a trouvé le ton juste pour évoquer par exemple le drame d'Haïti que Charles X a ignoblement escroqué et humilié. Reconnaître que la France a perpétré cette incroyable abjection, admettre que venant d'une grande nation, cet épisode est particulièrement honteux. Le confesser et l'assumer, de la part d'un chef d'État, c'est digne et courageux. Mais François Hollande a fixé aussi les termes concrets du problème de la réparation. Il a parlé de réparation morale. Ce n'est pas rien. On est en tout cas fort loin du refus de repentance, brandi par Nicolas Sarkozy. S'agissant des territoires d'outre-mer, il a parlé d'égalité réelle, et fourgué une mission parlementaire à Victorin Lurel, pour définir les contours d'une loi sur ce thème. Quant aux réparations matérielles, assez habilement, François Hollande s'est drapé de l'autorité morale et civile reconnue à Aimé Césaire et à Edouard Glissant, pour estimer qu'elles étaient impossibles. La grande nouveauté, ce sont d'autres voix qui se sont élevées dans tous les pays de la Caraïbe, pour dire qu'une réparation cette fois matérielle, est non seulement juste, mais tout à fait possible. Juste, parce que les pays esclavagistes sont directement tenus pour responsables par leurs anciennes colonies, du retard de développement économique et social qu'elles affichent aujourd'hui. Possible, parce que faisant bloc dans le CARICOM, ils ont entrepris de chiffrer le coût du préjudice. Le Courrier de Guadeloupe avait organisé en 2013 un débat sur cette question des réparations auquel avait participé Alex Lollia, syndicaliste, professeur de philosophie, connu pour ses

convictions indépendantistes, Edouard Boulogne, lui-même professeur de philosophie à la retraite, Pierre-Yves Chicot, universitaire, et Louis Dessout, directeur commercial du port autonome à la retraite. Deux idées force avaient alors émergé. D'abord la réparation, si réparation il y avait, ne pouvait être pécuniaire. Ensuite on ne pouvait la faire supporter " par les békés " dixit Alex Lollia lui-même. Culpabiliser les békés est de toute façon hors propos. On doit cependant reconnaître aujourd'hui que la question de la réparation matérielle n'est plus figée. Elle reste concrètement complexe et continue de soulever des problèmes. Si les partisans de la réparation matérielle semblent s'accorder sur le fait que ce sont les États, anciens esclavagistes qui doivent banquer, il y a encore débat sur l'identité des bénéficiaires. Sont-ce les citoyens ? Combien par citoyens ? Les États ? Sous quelle forme ? Construction d'infrastructures ? Tout est possible. Mais rien n'est acté. Par ailleurs, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, la Hollande ou la France font la sourde oreille. Et il n'est pas sûr qu'ils changent d'attitude. En réalité, Césaire à raison. Enfin quoi, il suffirait de payer, et l'Occident s'acquitterait de cette souillure comme d'une vulgaire dette ? Comment peut-on aspirer à la réparation d'un passé qui par nature est irréparable ? Toutefois, interroge Alex Lollia, nier la légitimité de la réparation n'implique-t-il pas, en même temps, une remise en cause du caractère criminel du fait ? Voilà posé le problème dans toute sa complexité. Bien sûr, cette question des réparations sert de ferment aux indépendantistes. Le discours est volontairement radical. Mais chacun sait fort bien en son for intérieur, que le thème de la réparation ne peut que tenir lieu d'affichage politique. Au fond, les indépendantistes sont confrontés comme tout le monde au même paradoxe. Nier la légitimité des réparations matérielles leur serait douloureux. Mais régler la question des réparations serait leur enlever la sève qui nourrit leur idéal.